

## **LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Contribution de : CNDP

Les participants à l'événement spécial organisé par la CNDP dans le contexte du 2<sup>ième</sup> Forum Mondial des Droits de l'Homme qui se déroule à Marrakech du 27 au 30 Novembre 2014 :

- Considérant que la protection des données à caractère personnel est un droit fondamental parmi les droits humains.
- Considérant que ce droit doit être respecté par tous les acteurs, sans exception aucune, de la société digitale.
- Considérant que le principe de consentement de la personne concernée est une base incontournable de la protection des données à caractère personnel.
- Considérant que, toutefois, les dispositifs juridiques et les mécanismes de protection ne peuvent reposer sur le seul consentement, en particulier en cas de déséquilibre significatif de pouvoir entre la personne concernée et le responsable du traitement.
- Considérant que le principe d'éthique comme évoqué par la déclaration préliminaire des droits de l'homme numérique du Forum d'Avignon doit être au centre d'une déclaration équilibrée entre protection des individus et exploitation des données.
- Considérant que la protection des données à caractère personnel passe par la réduction de la fracture numérique internationale et la prise en main par la personne concernée de son destin numérique.
- Considérant que la résolution présentée par le Brésil et l'Allemagne et adoptée par les Nations-Unies condamnant la surveillance de masse constitue une étape fondamentale dans la protection des données à caractère personnel.
- Se félicitent de la qualité des échanges entre les participants démontrant que la construction de l'ère numérique concerne l'ensemble des pays du monde qui souhaitent, avec insistance, être coproducteurs des dispositifs de réglementation des principes constitutifs de l'ère numérique.
- Insistent sur la nécessité de comprendre et d'anticiper les changements de paradigme induits par le numérique qui impactent les modes de vie et de gouvernance dans toutes les régions du monde.
- Alertent les « défenseurs » des droits de l'homme afin qu'ils contribuent à mettre fin à la situation d'impunité internationale représentée par la production, l'utilisation et la diffusion de logiciels malveillants organisant de ce fait un vol systématisé et massif des données.
- Appellent à la constitution d'un dispositif de suivi international veillant à ce que le numérique soit un levier de liberté et non un outil de domination pour le citoyen du monde.